

Du registre aux délibérations du
Conseil Communal de Morlanwelz a été extrait ce qui
suit :

Administration Communale

Séance du 31 mai 2010.-

de

M O R L A N W E L Z

Réf. cc/10/04/01/MBr.-

ORDRE DU JOUR :

1. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain.-

Sont présents : MM. FAUCONNIER Jacques, Bourgmestre-Président ;
MOUREAU Christian, Mme INCANNELA Josée, MM. DENEUFBOURG Jean-
Charles, DEVILLERS François, Echevins et FACCO Giorgio, Président du
CPAS ;
MM. MAIRESSE Marceau, OTLET Paul, BODEUX Bernard, Mme BILLIET
Virginie, MM. MARGUERITE Pascal, MONTERO REDONDO José-Manuel,
Mmes DRUART Rose-Marie, GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine,
MM. DEPASSE Michel, BUSQUIN Philippe, MATTIA Gerardo, HOFF Jean-
Marie, BUONOPANE Domenico, Conseillers communaux et M. BURION
Michel, Secrétaire communal.

Le Conseil Communal : en séance publique :

Décide, à l'unanimité, d'accorder les concessions de terrain aux cimetières
communaux aux conditions suivantes :

CIMETIERE DE MORLANWELZ

Concessions temporaires pour 15 ans

Madame REINBOLD Nicole Rue de Philippeville, 33 <u>5620 FLORENNES</u>	CTS	330,00.- €
Madame EKERSMAKER Jeannine Rue du Beauregard, 2 <u>7100 HAINE-SAINT-PIERRE</u>	CTD	248,00.- €
Madame VANDEN EYNDE Murielle Rue Albert Coufin, 1 <u>1400 NIVELLES</u>	CTD	292,00.- €

CIMETIERE DE CARNIERES

Concessions temporaires pour 15 ans

Madame SENDEN Arthurine Chaussée de Mariemont, 13/11 <u>7140 MORLANWELZ</u>	CTS	330,00.- €
---	-----	------------

Monsieur ARDITO Domenico
Rue Ernest Solvay, 13
7141 CARNIERES

CTS 330,00.- €

**Renouvellement GRATUIT de Concessions temporaires pour 15 ans (Suite
au nouveau décret d'application au 01/02/2010)**

Monsieur COUTY Pascal
Rue Mon Plaisir, 59
7141 CARNIERES

CTD GRATUIT

MARRANO Carole
Domaine du Beauregard, 18
7141 CARNIERES

CTD GRATUIT

Cellules de columbarium pour 30 ans

Madame CORNU Marie-Josée
Cité Bougard, 57/2
7141 CARNIERES

330,00.- €

Concession temporaire pour 15 ans

Monsieur DENIS Alain
Rue de Cronfestu, 44
7140 MORLANWELZ

CTT 330,00.- €

En séance, jour que dessus.
PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,
(s) M. BURION

Le Président,
(s) J. FAUCONNIER

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,